

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2011

RÉPARTITION DES CONTENTIEUX ET ALLÈGEMENT
DE CERTAINES PROCÉDURES JURIDICTIONNELLES (Nouvelle lecture) - (n° 3642)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Bonnot

ARTICLE 25 QUINQUIES

À l'alinéa 2, après le mot :

« requête »,

insérer les mots :

« mentionnée à l'alinéa précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.